

Meeting du
16 novembre 2018



Union Départementale des Syndicats du Tarn & Garonne

18 rue Michelet - BP 404 - 82004 MONTAUBAN cedex

Tél. 05 63 63 52 00 e-mail: udfo82@laposte.net



<http://82.force-ouvriere.org/>



Force-OuvriereFO

ORDRE DU JOUR

- **14h30/14h45** : Discours d'ouverture par Eliane TEYSSIÉ, Secrétaire Générale UD FO 82
- **14h45/15h15** : Discours de Roxane IDOUDI, Secrétaire Confédérale en charge du Développement de l'organisation
- **15h15/15h45** : Discours Nathalie DEMONT, secrétaire FGF-FO
- **15h45/16h** : Discours de Didier RIDIG, Secrétaire fédéral FO Santé
- **16h/16h15** : Discours de Didier PIROT, secrétaire fédéral FO Territoriaux
- **16h15/16h30** : Discours de Mohamed ANFIF, secrétaire fédéral FO Défense
- **16h30/17h00** : Interventions des secrétaires de syndicat
- **17h00/17h30** : Réponses des secrétaires fédéraux et confédéraux
- **17h30/17h45** : Tirage au sort des 5 gagnants nouveaux adhérents « Les 70 ans de l'UD FO 82 » et remise des lots
- **17h45/18h15** : Interventions des différents partenaires
- **18h15/19h** : Annonce du meilleur parrain / jeu « Les 70 ans de l'UD FO 82 » et remise du lot
- **19h – Pot de l'amitié et repas fraternel**



Avril 1948 / Novembre 2018 : 70 ans déjà que nous battons le pavé !

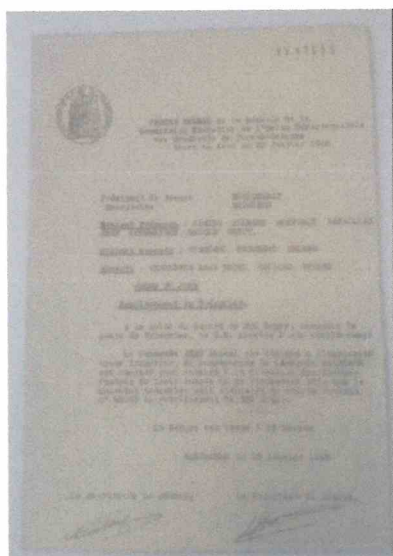
2018 est, pour l'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE du Tarn et Garonne (l'UD FO 82) l'année de son 70^{ème} anniversaire.

L'UD FO 82 a été constituée le 4 avril 1948 et ses tous premiers statuts ont été officiellement reconnus le 12 mai 1948. Son premier secrétaire général s'appelle Roger SOL. Roger est issu des municipaux de Montauban.



Auparavant, Roger était trésorier de la CGT. Il en a donné sa démission par courrier le 19 janvier 1948, courrier co-signé de quatre autres militants.

Le remplacement à son poste a été entériné par la CGT lors de la réunion exécutive du 23 janvier 1948.



Les quatre autres signataires étaient : POUSSAT (hospitalier), MAYMON (communal), PRADAL (instituteur) et SENTENAC (hospitalier).

La première CE de l'UD FO 82 était composée de 21 membres dont 2 femmes.

Le bureau de l'UD FO 82 a estimé particulièrement intéressant de vous faire partager ces quelques moments d'histoire. C'est la raison pour laquelle nous vous offrons ce petit livret, auquel nous annexons :

1. Les appels des 9 novembre 1947 et 19 décembre 1947 de la Conférence des Groupes FORCE OUVRIERE au sein de la CGT de 1947 pour constituer le syndicat FO (4 pages).
2. La lettre de démission de la CGT de Roger et ses quatre camarades ;
3. Le PV de la CE de la CGT actant la démission de Roger SOL ;
4. Les statuts de l'UD FO 82 de 1948 et le récépissé de dépôt en mairie ;
5. La composition de la première CA de l'UD FO 82.
6. La liste de tous les secrétaires de l'UD FO 82 à ce jour.

Les membres du bureau actuel :

Eliane TEYSSIÉ – Secrétaire Générale ;
Agnès SEGUÉLA – Secrétaire Générale adjointe ;
Laurent BERTAZZO – Secrétaire adjoint en charge du secteur privé ;
Philippe CLAVELIN – Secrétaire adjoint en charge du secteur public ;
Jean-Louis CATALA – Trésorier Général ;
Jean-Pierre PRUNET – Trésorier Général Adjoint ;
Isabelle ROUDIL – Archiviste.

Devant les dangers croissants de la politisation des Organisations syndicales,

La Conférence des Groupes FORCE OUVRIERE, réunie à PARIS, salle Lancry, les 8 et 9 Novembre 1947,

Expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant,

Affirme que l'Unité Ouvrière est plus que jamais nécessaire

Déclare que cette Unité ne pourrait résister à la politisation des Organisations syndicales,

Rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme, de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré, en 1906, le Congrès Confédéral d'AMIENS.

Se déclare également en plein accord avec la Charte d'Unité de 1936, devenue préambule des statuts de la C.G.T, selon quoi le mouvement syndical ne peut s'isoler dans la Nation et lui reconnaît, en conséquence, le droit de provoquer des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée.

Considère que la forme du Mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre;

Que cette Unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'Organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance.

Dénonce comme dangereuse pour l'Unité syndicale et la force du syndicalisme ouvrier la recherche systématique des postes de direction par les militants d'un parti politique en vue de faire du mouvement syndical un instrument de ce parti.

La Conférence FORCE OUVRIERE décide d'engager l'action pour la démocratisation de la C.G.T. sur la base de la libre consultation de la totalité des adhérents. Cela exige la pratique du suffrage universel et secret dans la vie syndicale et, aussi, la représentation proportionnelle des tendances exprimées, aussi bien dans l'élection des responsables syndicaux que dans les mandats dont ils disposent, au nom de leurs adhérents, partout où ils s'expriment en leur nom : à l'U.D, à la Fédération, aux Congrès Confédéraux.

S'adressent solennellement à tous les travailleurs :
Ceux groupés sous l'égide de FORCE OUVRIERE,
Ceux de la minorité confédérale qui ne les auraient pas rejoints,
Ceux qui, par découragement, auraient pu abandonner l'Organisation,
à ces derniers, leur demande de la réintégrer,
et, à tous, leur demande, usant de leurs droits normaux de syndiqués
et en accomplissant tous les devoirs, de s'employer, au sein de
l'Organisation, à faire respecter les principes de tolérance et les
règles de la démocratie pour le triomphe du syndicalisme libre et
indépendant.

S'adressent aussi, et non moins solennellement, à l'actuel-
la majorité confédérale,

Lui demandent d'avoir en vue, au-dessus de toute considéra-
tion partisane, les mêmes soucis supérieurs de puissance et de cohé-
sion du syndicalisme ouvrier de la Confédération Générale du Travail.

La Conférence Nationale "FORCE OUVRIERE" réunie les 18 et
19 décembre 1947 à PARIS,

Confirmant son précédent manifeste des 8 et 9 Novembre,
renouvelle son attachement à l'indépendance du mouvement syndical à
l'égard de tous les partis politiques et de tous les Gouvernements,
quels qu'ils soient ainsi que son souci d'une véritable démocratie
à tous les échelons de la centrale syndicale.

Constate que son appel en vue de maintenir l'unité ouvrière
n'a pas été entendu par la majorité qui a violé elle-même ses propres
décisions du Comité Confédéral des 12 et 13 Novembre.

Ces décisions prévoyaient, en effet, la consultation
jusqu'au 15 Décembre des travailleurs organisés et des inorganisés
sur les moyens d'action à adopter pour faire aboutir les revendica-
tions posées, le C.C.N. du 19 Décembre devant seul prendre les mesu-
res conformes à l'opinion des travailleurs démocratiquement consultés

Les ordres de grève, lancés immédiatement après le C.C.N.
par certains syndicats, Fédérations ou Unions Départementales, l'ont
été dans le mépris le plus total de la démocratie syndicale et sou-
vent contre la volonté de la majorité des travailleurs.

En conséquence,

.../

La conférence approuve pleinement l'action de la minorité du Bureau Confédéral, agissant en plein accord avec le groupe central FORCE OUVRIERE et les démarches effectuées pour obtenir une solution conforme aux véritables intérêts des travailleurs et mettre ainsi fin à des conflits préjudiciables au redressement économique du pays.

Elle fait siennes les différentes déclarations du groupe Central F.O. qui ont permis, à un moment décisif, de redonner confiance à de nombreux salariés.

La Conférence rejette les accusations calomnieuses lancées par les dirigeants majoritaires de la C.G.T. contre les militants qui se réclament de FORCE OUVRIERE.

Elle constate, au contraire, que malgré le solennel avertissement adressé au C.C.N. par la minorité, la Majorité confédérale, pour des fins étrangères au syndicalisme, n'a pas hésité à lancer la classe ouvrière dans une aventure qui ne pouvait que rompre l'unité syndicale.

La conférence s'incline devant les militants tués au cours des récentes grèves. Mais elle dénonce et condamne les sévices et les actes de violences graves commis envers des ouvriers qui, usant de leur droit le plus strict de travailleurs, s'étaient prononcés contre la grève politique.

De telles exactions risquent de déshonorer le mouvement syndical si elles étaient passées sous silence.

La conférence portera devant l'opinion publique le dossier qu'elle a constitué sur des faits.

Elle salue la combativité et le courage des travailleurs qui, même trompés par certains de leurs chefs, se sont admirablement comportés dans une bataille malencontreusement engagée.

Consciente de la valeur qui s'attache à l'unité syndicale, mais constatant que cette unité est d'ores et déjà brisée par des départs massifs dus à la politique pratiquée par les éléments majoritaires,

Constatant également que les éléments minoritaires du Bureau Confédéral risquent, dès maintenant, de n'être plus que des otages au sein de l'organisation.

La Conférence considère que la véritable Confédération Générale des Travailleurs continue en dehors de l'Organisation existante

qui n'a plus de la C.G.T. que le nom puisqu'elle a violé délibérément ses propres statuts et bafoué les véritables principes du syndicalisme traditionnel,

Tirant les conséquences logiques de cette situation, qu'elle n'a pas voulue et qu'elle a tout fait pour éviter, la Conférence
FORCE OUVRIERE

Demande à tous les militants responsables de constituer sans délai, l'organisation sur le plan syndicats des Unions Départementales et des Fédérations, afin de préparer, dès que possible, un Congrès constitutif de la véritable Centrale Confédérée de tous les travailleurs

Demande à ses camarades du Bureau Confédéral de démissionner de leurs postes,

Charge le groupe Central FORCE OUVRIERE d'assurer provisoirement la direction du mouvement et de prendre tous les contacts nécessaires en vue de réaliser le rassemblement le plus large.

L'organisation FORCE OUVRIERE affirme son inébranlable hostilité à toute instauration de pouvoir personnel; par sa puissance et ses réalisations elle saura faire échec à toute tentative de cet ordre

Consciente des dangers qui menacent la paix internationale, l'organisation FORCE OUVRIERE exprime son opposition à la politique de blocs antagonistes dont la France constitue l'un des enjeux; elle estime que tout doit être mis en oeuvre pour opérer un rapprochement économique entre toutes les nations, conditions indispensables de la Paix mondiale.

L'organisation "FORCE OUVRIERE" lance solennellement un appel à tous les travailleurs de France et d'Outre-Mer pour adhérer au mouvement et réaliser ainsi l'unité véritable et féconde de tous les ouvriers, employés, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires, agents des services publics, travailleurs agricoles, ingénieurs et cadres, dans une grande et puissante Confédération Syndicale qui sera la véritable Confédération Générale du Travail, déterminant elle-même et elle seule, son action, librement et démocratiquement, sur les plans revendicatif et gestionnaire, pour l'émancipation totale des travailleurs.

En libérant le mouvement syndical Français de toute emprise politique, l'Organisation FORCE OUVRIERE, fidèle à l'idéal de fraternité humaine, salue tous les travailleurs du Monde qui luttent pour leur affranchissement.

Montauban, le 19 Janvier 1948

Au Camarade MATAYRON
Secrétaire Général de l'U.D.
de Tarn-et-Garonne.

Mon Cher Camarade,

A la suite de position prise par les membres de notre tendance au bureau Confédéral, position dictée par la conférence F.O. de décembre dernier,

Considérant que nous ne pouvions retarder davantage sur le plan départemental, un état de fait qui existe tant sur le plan national que fédéral et qui risquerait, s'il se prolongeait, de jeter une plus grande confusion,

Les camarades soussignés ont le regret de t'adresser leur démission collective de la C.E. et des postes qu'ils détiennent au bureau de l'U.D.

Conformément à notre conversation du samedi 17 courant, tu voudras bien désigner une commission de contrôle et examiner avec les camarades restants, votre position quant à la répartition des biens.

Reçois, Cher camarade, l'assurance de nos sentiments syndicalistes.

FOUSSAT. MAYNON. PRADAL. SENTENAC. SOL.

Le Camarade BONNET t'avisera personnellement.

VY 11635



PROCES VERBAL de la Réunion de la
Commission Exécutive de l'Union Départementale
des Syndicats de Tarn-&-Garonne
tenue en date du 23 Janvier 1948

Président de Séance
Secrétaire

MEILLEURAT
MATAYRON

Etaient Présents : COSTES ALLEGRE MONFRAIX RAFAILLAC
JEAY LOURMAYROU DAZOLS DUPUY.

Etaient excusés : RYSNIGHI PASSEDAT DELMAS

Absents : VESSIERES Anna BEDEL VALLINO BONNEL

ORDRE DU JOUR

Remplacement du Trésorier.

A la suite du départ de SOL Roger, occupant le poste de Trésorier, la C.E. procède à son remplacement

Le Camarade JEAY Marcel est désigné à l'unanimité comme trésorier, en conséquence le Camarade MATAYRON est mandaté pour demandé à la direction des Chèques Postaux de tenir compte de ce changement afin que le nouveau trésorier soit titulaire du compte courant n° 93.45 en remplacement de SOL Roger.

La Séance est levée à 23 heures

MONTAUBAN le 23 Janvier 1948

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de Séance,

UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS de TARN-ET-GARONNE

S T A T U T S

adoptés au CONGRES constitutif de l'Union départementale du
4 AVRIL 1948

Article 1er. - Il est fondé entre les syndicats des travailleurs de Tarn-et-Garonne qui acceptent les statuts de la Confédération Générale du Travail "Force Ouvrière" une union départementale des syndicats qui prend pour titre "UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS "FORCE OUVRIERE" de TARN ET GARONNE".

Article 2. - L'Union départementale des Syndicats "Force Ouvrière" a son siège à Montauban, Bourse du Travail, rue Michelet.

Article 3. - L'U.D.S. "Force Ouvrière" de Tarn-et-Garonne adhère à la Confédération Générale du Travail "Force Ouvrière".

Article 4. - L'U.D.S. s'interdit dans les assemblées toute discussion politique. Elle a pour but de resserrer les liens de solidarité et d'unir les syndicats du département en vue de lutter efficacement pour la défense des intérêts moraux et matériels des travailleurs. Elle vise, en même temps, à assurer l'éducation sociale et professionnelle de ses adhérents.

Article 5. - La durée de l'U.D.S. est illimitée ainsi que le nombre des syndicats adhérents.

Article 6. - La cotisation ~~mensuelle~~ est fixée chaque année par le Congrès départemental.

Article 7. - L'U.D.S. est administrée par une Commission administrative de vingt et un membres élus pour un an par le Congrès des adhérents, au bulletin secret et au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. A égalité de suffrages le plus ancien syndiqué est élu.

Article 8. - Tout candidat à la Commission Administrative doit être présenté par son syndicat. Il doit être français, âgé de 21 ans, et jouir de ses droits civils et politiques.

Article 9. - La Commission administrative élit parmi ses membres un Bureau chargé de l'administration journalière de l'U.D.S.

./...

Article 10.- Les fonctions de membre de la Commission Administrative sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat politique.

Article 11.- La Commission Administrative se réunit une fois par mois. Le Bureau, s'il le juge nécessaire pourra la convoquer en réunion extraordinaire.

Article 12.- La Commission Administrative ne peut valablement délibérer que lorsque les deux tiers au moins de ses membres assistent à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents.

Article 13.- Chaque année et dans le courant du 1er trimestre les syndicats qui constituent l'U.D.S. se réunissent en Congrès pour décider de l'orientation générale de l'U.D.S., renouveler les membres de la Commission Administrative, examiner la gestion financière et l'action du bureau et de la Commission Administrative pendant l'année écoulée.

Les décisions doivent être prises à la majorité des présents.

Article 14.- Chaque syndicat représenté au Congrès a droit à un nombre de voix proportionné au nombre de ses adhérents en prenant comme base les cotisations perçues pendant l'année précédente à raison de 10 cotisations mensuelles par adhérent, et ainsi déterminé :

7 à 25 adhérents	3 voix
26 à 50 adhérents	3 voix
51 à 150 adhérents	6 voix
151 à 300 adhérents	12 voix
301 à 500 "	15 voix
501 à 750 "	15 voix
751 à 1.000 "	18 voix

Article 15.- Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par le Congrès.

Article 16.- En cas de dissolution de l'U.D.S. Force Ouvrière de Tarn-et-Garonne les fonds restent en caisse et les archives seront remis à la Confédération Générale du Travail "Force Ouvrière".

Fait à MONTAUBAN, le 4 AVRIL 1948

Le Secrétaire général
R. Sol.

Vu pour légalisation de signature de
M. Sol



MAIRIE DE MONTAUBAN

NOTE OFFICIELLE

Le Maire de la Ville de Montauban certifie que l'Union départementale des Syndicats " FORCE OUVRIERE " de Tarn-&-Garonne a déposé, ce jour, à la Mairie, conformément à la loi du 21 mars 1884, les statuts de la dite Union, dont le siège social est situé à Montauban, Bourse du Travail, rue Michelet.

Montauban, le 12 mai 1948

Pour le Maire,
MONTAUBAN, le 12 mai 1948



[Handwritten signature]

ELECTION A LA C.A. DE L'U.D. - F.O.
DE TARN.ET.GARONNE
4 AVRIL 1948

MM. BATTUT (employés Banque)
BONNET G. (Ingénieur T.P.E.)
BLANC H. (Préfecture)
CAZALES Roger (Travailleurs Etat)
COURDY (Contrôle Economique)
Mme COURDESSES (Alimentation)
MM. DELGYER (textile)
FOUSSAT (Hospitaliers)
GOURBANEL (Eclairage)
LACOSTE (P.T.T.)
MAYMON (Communaux)
MONDENC (Organismes sociaux)
NAUDIN (Cheminots)
CASTELNAU (P.T.T.)
SENTENAC (Hospitaliers)
SOL (Communaux)
Melle TREGANT (Habillement)
MM. VAISSIE (employés)
BRIGANT (bâtiment)
GEORGE PAUL (métaux Castel)
DOSSAT (Lycée Ingres)

Les Secrétaires Généraux

De l'UD FO 82

Du 4 avril 1948 au 22 octobre 1972 : Roger SOL

Du 22 octobre 1972 au Novembre 1976 : Claude FERBOS

De Novembre 1976 à Juin 1983 : Michel DELPECH

De Juin 1983 au 3 juin 1984 : Paul JEUNIAUX

Du 3 juin 1984 au 18 juin 2005 : Guy GLEIZES

Du 18 juin 2005 au 30 juin 2017 : Michel COULOM

Depuis le 30 juin 2017 : Eliane TEYSSIÉ